



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 1998
DELIBERATION N° 98/09/386

OBJET: APPEL D'OFFRES RESTREINT EUROPEEN: LANCEMENT
passation de contrats d'assurance

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 379-1, 380 et 385,

VU le décret n°98-111 du 27 février 1998 modifiant le code des marchés publics en ce qui concerne les règles de mise en concurrence et de publicité des marchés de services,

CONSIDERANT que les services d'assurances sont dorénavant soumis aux dispositions du code des marchés publics,

VU l'avis de la Commission Finances ,

APRES en avoir délibéré ,

A la majorité des voix (6 abstentions : M. DESPREZ, MME MERY, M. BOURDIN, MME QUAINQUARD, MME GREMILLON, M. GAUTHIER)

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises annexé à la présente délibération,

APPROUVE le lancement de la procédure d'appel d'offres restreint européen relative à la passation de contrats d'assurance, avec une décomposition du marché en cinq lots:

- lot n° 1 : responsabilité communales ;
- lot n° 2 : protection juridique ;
- lot n° 3 : multirisques ;
- lot n° 4 : flotte automobile ;
- lot n° 5 : risques statutaires,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents y afférents,



DIT que le nombre limite de candidats admis à présenter une offre est fixé à six,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, fonction 0, sous-fonction 022, nature 616 et 6455.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,



Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 30.11.1998 et de la publication
le 2.10.1998
Le Maire,

